



COMMUNE DE ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE **DES BUDGETS PRIMITIFS 2026**

I. INTRODUCTION

L'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion des affaires courantes et inclue le versement des salaires des agents de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En 2026, la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac dispose de deux budgets :

- le budget principal (nomenclature budgétaire et comptable M57 développé) ;
- le budget annexe du Service des Eaux (nomenclature budgétaire et comptable M4).

Ces budgets ont été votés le 28 avril 2026 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie. Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- soutenir les associations via l'attribution de subventions ;
- de maintenir les taux d'imposition.

Le budget 2026 de la commune s’inscrit dans une logique de gestion rigoureuse et responsable, conciliant la maîtrise des équilibres financiers avec la poursuite des engagements nécessaires au bon fonctionnement de nos services. Ce budget garantit la continuité du service public tout en laissant la capacité de mettre en œuvre de nouvelles orientations et priorités conformes aux attentes de nos concitoyens.

II. DONNÉES COMMUNALES

a. Evolution de la population (source INSEE) :

Année	Population municipale	Population totale ¹
Populations légales au 1 ^{er} janvier 2016 en vigueur à compter de 2019	1590	1620
Populations légales au 1 ^{er} janvier 2017 en vigueur à compter de 2020	1603	1638
Populations légales au 1 ^{er} janvier 2018 en vigueur à compter de 2021	1615	1650
Populations légales au 1 ^{er} janvier 2019 en vigueur à compter de 2022	1628	1663
Populations légales au 1 ^{er} janvier 2020 en vigueur à compter de 2023	1630	1665
Populations légales au 1 ^{er} janvier 2021 en vigueur à compter de 2024	1641	1673
Populations de référence au 1 ^{er} janvier 2022 en vigueur à compter de 2025	1662	1696
Populations de référence au 1 ^{er} janvier 2023 en vigueur à compter de 2026	1678	1711

L’enquête de recensement de la population 2025, étape indispensable pour déterminer la population légale de la commune, s’est tenue du 16 janvier 2025 au 17 février 2025.

b. Fiscalité :

Les taux des impôts locaux votés en 2025 sont reconduits pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,75 %
- Taxe d’habitation (sur les résidences secondaires) : 16,74 %

c. Les effectifs communaux :

Au 1^{er} avril 2026, la commune compte 16 agents titulaires et 3 agents contractuels mis à disposition via le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24).

III. BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A. La section de fonctionnement

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l’ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l’Etat, à diverses subventions.

¹ La population totale comprend la population municipale et la population comptée à part, i.e. les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire communal.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 2 959 795,17 € (*en comptabilisant l'excédent reporté N-1 d'un montant de 1 074 260,37 €*).

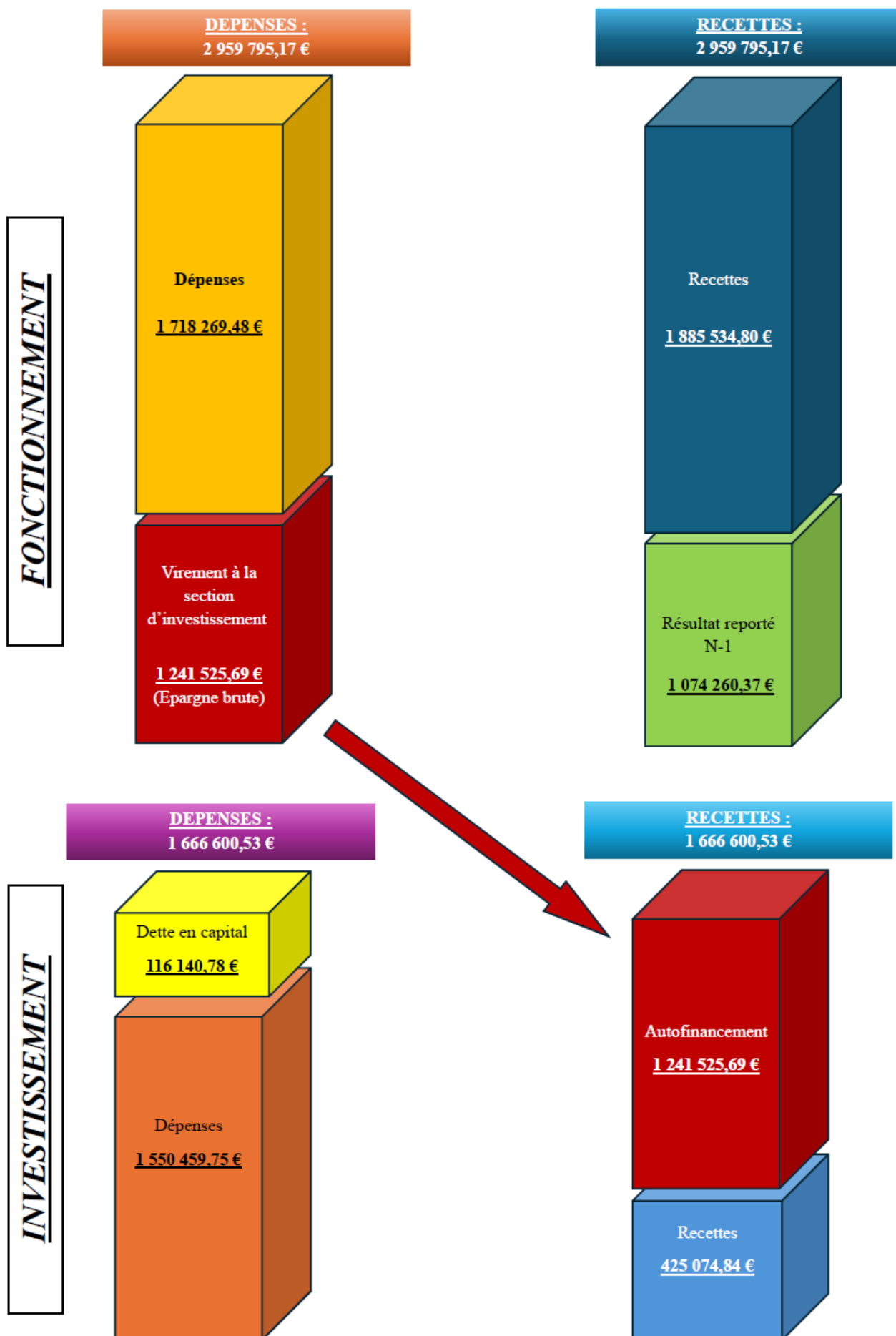
Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à environ 47 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 2 959 795,17 € (*hors virement à la section d'investissement*).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

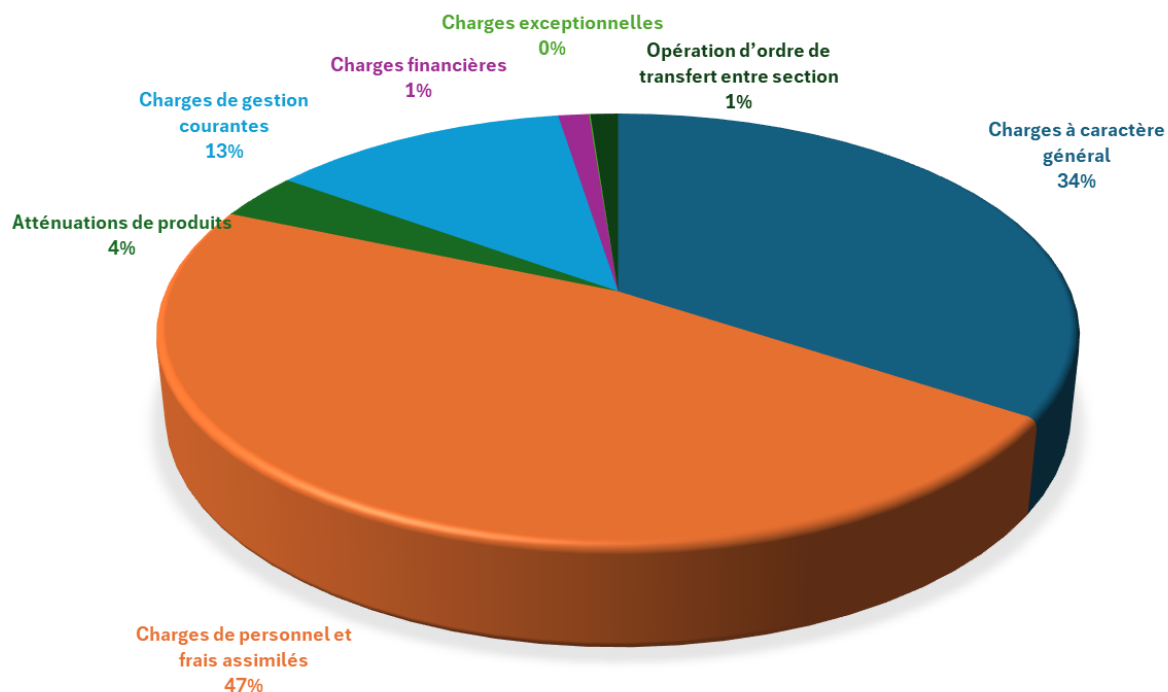
Vue synthétique du budget primitif du budget principal 2026



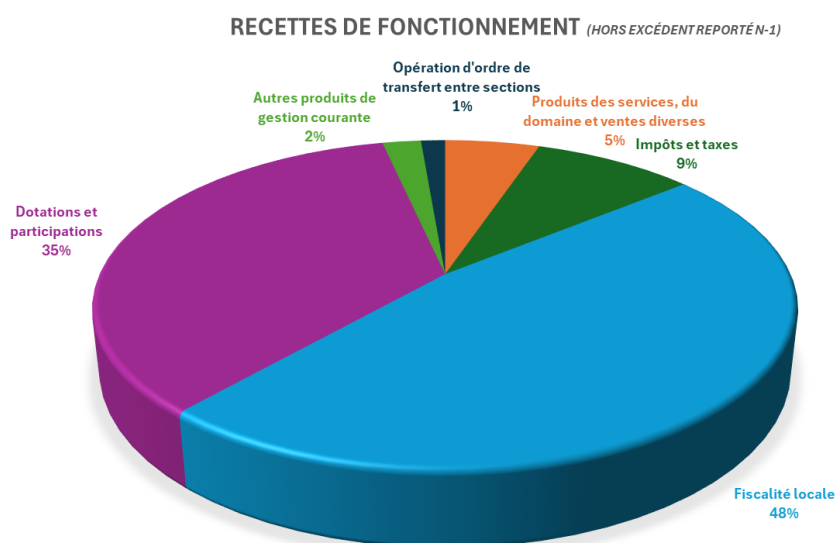
b) Vue globale des dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2026
011	Charges à caractère général	589 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	811 000,00 €
014	Atténuations de produits	60 290,00 €
65	Charges de gestion courantes	214 903,00 €
66	Charges financières	22 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 241 525,69 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	19 776,48 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 959 795,17 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2026
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 000,00 €
73	Impôts et taxes	167 523,00 €
731	Fiscalité locale	894 327,36 €
74	Dotations et participations	660 684,44 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
002	Excédent reporté N-1	1 074 260,37 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 959 795,17 €



c) Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat qui ont été notifiées, affichent une légère hausse par rapport à 2025 (+ 9,81 %).

B. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue globale des dépenses et recettes de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2026
001	Résultat d'investissement reporté	51 920,74 €
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	64 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	489 500,00 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €
33	Opération équipement n°33 – Maison de Santé Rurale	15 000,00 €
35	Opération équipement n°35 – Équipements sportifs et de plein air	70 000,00 €
37	Opération équipement n°37 – Aménagements sécuritaires	10 000,00 €
38	Opération équipement n°38 – Travaux églises	80 000,00 €
44	Opération équipement n°44 – Aménagement aires de bacs déchets	20 000,00 €
46	Opération équipement n°46 – Ateliers municipaux	2 000,00 €
47	Opération équipement n°47 – Cimetières	50 000,00 €
48	Opération équipement n°48 – Groupe scolaire	80 000,00 €
52	Opération équipement n°52 – Entrepôts « L'Allée Est »	15 000,00 €
53	Opération équipement n°53 – Terrains « Les Plateaux de Graulet »	40 000,00 €
57	Opération équipement n°57 – Exposition Espace Mémoire / Chemin de la Mémoire	15 000,00 €
61	Opération d'équipement n° 61 – Travaux d'étanchéité du bâtiment de la mairie	100 000,00 €
62	Opération d'équipement n° 62 – Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »	5 000,00 €
63	Opération d'équipement n° 63 – Liaisons douces	10 000,00 €
64 (05)	Opération d'équipement n° 64 – Réserves foncières	180 000,00 €
65	Opération d'équipement n° 65 – Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	10 000,00 €
66	Opération d'équipement n° 65 – Réfection et isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire	169 039,01 €
67	Opération d'équipement n°67 - Défense incendie	45 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Remboursement emprunts et cautions)	117 640,78 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections	25 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	1 666 600,53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2026
13	Subventions d'investissement	58 748,94 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
10222	FCTVA	45 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €
10251	Dons et legs en capital (<i>Mécénat via « la Fondation du Patrimoine »</i>)	0,00 €
1068	Affectation du résultat	243 591,12 €
1388	Autres subventions invest. Non transf.	51 458,30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 241 525,69 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	19 776,48 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	1 666 600,53 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Poursuite de la mise aux normes des bâtiments communaux.
- Réfection du mur et du grillage du parc de la Falquette.
- Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public.
- Finalisation de la couverture de plusieurs terrains de pétanque.
- Poursuite des travaux de réfection de l'église de Saint-Cernin.
- Agrandissement du cimetière de Saint-Cernin.
- Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit « Les Plateaux de Graulet ».
- Etanchéité des terrasses du bâtiment de la mairie de Rouffignac.

d) Les subventions d'investissements prévues :

	Travaux	Montants attendus
L'Etat au titre de la DETR	Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	26 782,14 €
Conseil départemental de la Dordogne		31 966,80 €
	Total	58 748,94 €

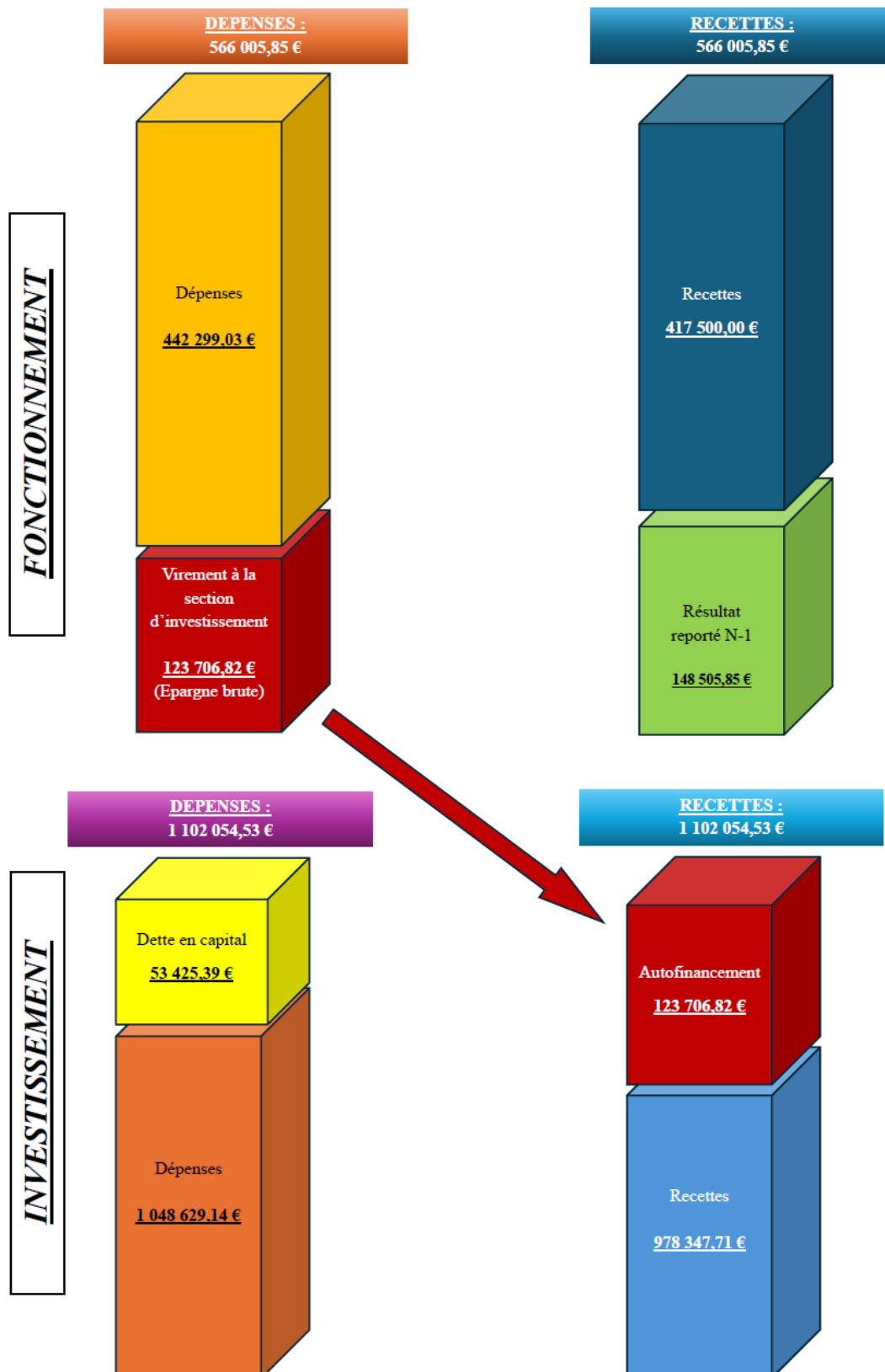
IV. BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

a) Généralités :

Ce budget annexe retrace la vente de la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement collectif.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

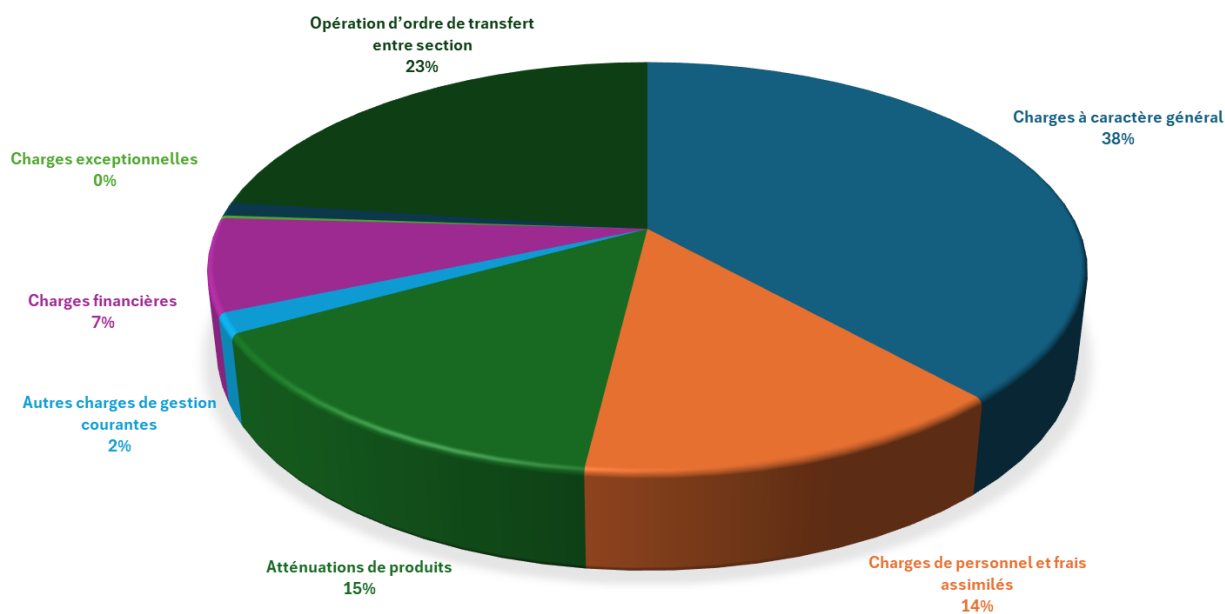
Vue synthétique du budget primitif du budget annexe 2026



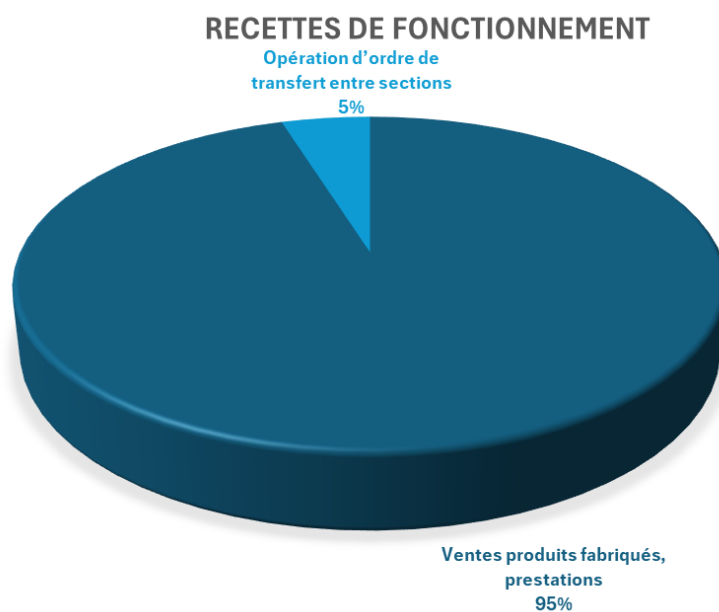
b) Vue globale des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2026
011	Charges à caractère général	169 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €
014	Atténuations de produits	66 500,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	7 000,00 €
66	Charges financières	32 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	4 841,00 €
023	Virement à la section d'investissement	123 706,82 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	100 858,03 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	566 005,85 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Intitulé du chapitre	BP 2026
70	Ventes produits fabriqués, prestations	395 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	22 500,00 €
002	Excédent reporté N-1	148 505,85 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		566 005,85 €



c) Vue globale des dépenses et recettes de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2026
001	Solde d'exécution N-1	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (ONI Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement)	30 000,00 €
44	Opération équipement n°44 – Travaux Forage Moulin Triquet	50 000,00 €
47	Opération équipement n°47 – Achats Matériel et Compteurs	20 000,00 €
57	Opération équipement n°57 – Diagnostic Assainissement et Travaux de Mises aux Normes du Réseau Assainissement	60 000,00 €
62	Opération équipement n°62 – Stations de pompage et Châteaux d'eau	65 000,00 €
64	Opération équipement n°64 – Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	264 129,14 €
65	Opération équipement n°65 – Défense Incendie	17 000,00 €
66	Opération équipement n°66 – Réhabilitation du système de traitement des eaux usées	520 000,00 €
67	Opération équipement n°67 – Recherche de points de prélèvement supplémentaire en eau potable	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Remboursement emprunts)	53 425,39 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections (subventions d'équipement)	22 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 102 054,53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap/ Op	Intitulé chapitre / opération	BP 2026
13	Subventions d'investissement	110 969,74 €
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	123 706,82 €
040	Opération d'ordre transfert entre section (amortissements)	100 858,03 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution N-1	766 519,94 €
1068	Affectation de résultat	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 102 054,53 €

d) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Réalisation d'un diagnostic assainissement ;
- Renouvellement des conduites d'adduction en eau potable (AEP) ;
- Poursuite du projet d'interconnexion/maillage du réseau AEP avec les communes voisines ;
- Finalisation des travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

e) Les subventions d'investissements prévues :

	Travaux	Montant attendu
Agence de l'eau Adour Garonne	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées (Station d'épuration)	110 969,74 €*

**Ce montant a été déterminé en prenant en compte les dépenses réellement engagées. Il est susceptible de pouvoir augmenter en fonction de l'activation de l'enveloppe « imprévus ».*